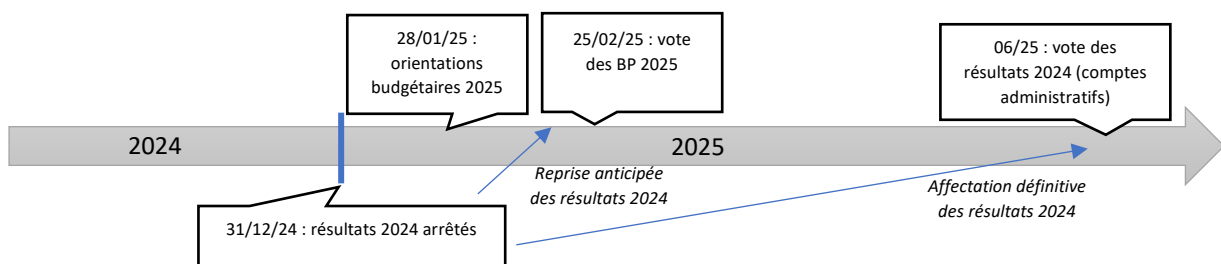


NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Suite à la présentation des orientations budgétaires 2025 le 28 janvier 2025, seront proposés au vote au cours de la séance du 25 février 2025, les budgets primitifs 2025 de la Communauté de Communes (1 budget principal et 12 budgets annexes). Les comptes administratifs 2024, constatant les résultats de l'exercice clos, seront quant à eux votés à une date ultérieure, avant le 30 juin prochain. Toutefois, en absence de vote du compte administratif, le budget primitif peut intégrer provisoirement les résultats estimés à la clôture de l'exercice précédent (reprise anticipée des résultats) ; les résultats devront toutefois être approuvés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les budgets primitifs 2025 proposés au vote seront ainsi tous proposés avec une prise en compte des résultats 2024. Le Conseil de Communauté sera donc invité à approuver dans un premier temps la reprise anticipée des résultats 2024, puis dans un second temps le vote des budgets primitifs 2025.



Il est rappelé que depuis 2024, exceptées pour les compétences assainissement collectif et non collectif, les budgets sont votés et exécutés suivant le référentiel comptable et budgétaire M57, en remplacement de la nomenclature M14.

Cette note présente les principales masses de dépenses et recettes, ainsi que les principaux projets et actions, inscrits sur les 13 budgets 2025 de la Communauté de Communes ; les éléments figurent dans le détail en annexes jointes à la notice. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Budgets primitifs 2025 des Budgets Annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

En 2024, le budget assainissement a réalisé 1 501 k€ de dépenses de fonctionnement (- 101 k€ par rapport à 2023), dont 938 k€ de dépenses réelles (- 102 k€). Les dépenses ont diminué principalement sur l'entretien des ouvrages. Les reversements aux délégataires représentent plus des trois quarts des dépenses réelles de fonctionnement (741 k€), le reste des dépenses étant composé de l'entretien des équipements, des charges financières, et refacturations de charges par le budget général.

En recettes, hors excédent reporté, celles-ci se sont contractées à 1 784 k€ (1 960 k€ en 2023), dont 1 535 k€ sur les recettes réelles (- 174 k€). Les redevances représentent le premier poste de recettes (1 436 k€) suivi des facturations de PFAC et RFB (94 k€).

L'excédent de la section de fonctionnement a poursuivi sa progression à 1 377 k€.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont budgétées pour 1 154 k€, dont 213 k€ d'entretien et réparations sur équipements, 73 k€ de refacturations par le budget général et 815 k€ de rémunérations versées aux délégataires : à compter du 1^{er} janvier 2025, un nouveau contrat de délégation service public unique entrant en application à l'échelle du Territoire, le budget prévoit le

solde des rémunérations des derniers mois de 2024, et les premiers acomptes sur 2025 (rémunération en hausse). Aux dépenses réelles de fonctionnement, sont ajoutées 1 270 k€ de dépenses d'ordre (virement entre sections et amortissement des immobilisations), venant alimenter la section d'investissement, et portant les dépenses totales de fonctionnement à 2 424 k€ au budget 2025.

En recettes de fonctionnement, 1 568 k€ de recettes réelles sont prévues au budget, dont 1 480 k€ de redevances. Les tarifs des abonnements ont été augmentés de + 5 euros, afin de financer l'entretien des espaces verts attendant aux équipements, cette mission n'étant plus du ressort du nouveau délégataire. Les recettes de fonctionnement comprendront également les amortissements de subventions, prélevées sur la section d'investissement (232 k€), et la reprise de l'excédent 2024 (1 377 k€). Les recettes totales de fonctionnement atteignent ainsi 3 178 k€ au budget 2025, portant la section de fonctionnement en suréquilibre prévisionnel de + 754 k€.

En section d'investissement, 1 184 k€ d'investissements sont prévus, dont 268 k€ de restes à réaliser de 2024. Elles seront notamment composées :

- Du schéma directeur de l'assainissement (206 k€)
- De l'étude de géoréférencement des réseaux d'assainissement (70 k€)
- De travaux sur réseaux et ouvrages (833 k€), dont le renouvellement d'une centrifugeuse sur Pouzauges

En dépenses d'investissement, seront également inscrits le remboursement du capital des emprunts (141 k€) et les amortissements de subventions transférés vers la section de fonctionnement (232 k€), portant les dépenses totales de la section d'investissement à 1 558 k€.

Les recettes d'investissement attendues seront composées des subventions restant à percevoir (204 k€) principalement sur le schéma directeur, de l'excédent d'investissement reporté (84 k€), et des prélèvements effectués sur la section de fonctionnement (amortissements et virement entre sections pour 1 270 k€).

B) Budget Service Public Assainissement Non Collectif

En 2024, les dépenses de fonctionnement du service (105 k€) ont fortement augmenté par rapport à 2023 (+ 37 k€), la progression des charges s'expliquant par les reversements vers le budget principal (versement exceptionnel d'une part de l'excédent au budget principal pour 20 k€ et refacturations de charges pour + 17 k€). Du fait des mouvements exceptionnels, celles-ci excèdent les recettes dégagées (98 k€). La section de fonctionnement conserve cependant un excédent de 49 k€, et la section d'investissement, un excédent de 27 k€.

Au budget 2025, 125 k€ de crédits de fonctionnement sont prévus, dont :

- 76 k€ de refacturations de charges par le budget général (dont 70 k€ de personnel)
- 20 k€ de contrôles externalisés à un prestataire
- 7 k€ de dotations aux amortissements
- 9 k€ de reversements d'aides (également inscrites en recettes)
- 12 k€ de charges diverses

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des redevances et contrôles facturés (92 k€), des aides perçues et à reverser (9 k€). L'excédent de fonctionnement reporté de 2024 est

utilisé pour l'équilibrage de la section de fonctionnement, section qui resterait présentée en suréquilibre prévisionnel de 26 k€ pour 2025.

En investissement, une provision de 3 k€ est inscrite en prévision du renouvellement des matériels. Les ressources d'investissement dégagées (amortissements pour 7 k€, excédent d'investissement reporté 2024 pour 27 k€) couvrent donc les besoins ; la section d'investissement est présentée en suréquilibre prévisionnel de + 32 k€.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'aire d'accueil des gens du voyage représentaient 83 k€ à fin 2024, en légère diminution (-2 k€) par rapport à 2023 ; les dépenses ont principalement diminué sur l'énergie (- 10 k€), et augmenté sur l'enlèvement des ordures ménagères (+ 6 k€). Les recettes constatées sont nettement supérieures à 2023 (50 k€ de recettes propres dégagées, contre 36 k€ en 2023) du fait de la régularisation des aides de la caisse d'allocations familiales non versées en 2023. Sans connaissance de ces éléments, le budget général a versé une subvention d'équilibre de 45 k€ en 2024. La section de fonctionnement a clôturé 2024 avec un excédent de fonctionnement de 12 k€ (10 k€ par consolidation avec la section d'investissement).

En 2025, le budget de fonctionnement devrait légèrement progresser par rapport à 2024 (89 k€ de crédits en dépenses de fonctionnement). Les dépenses seront principalement constituées du contrat d'externalisation de la gestion de l'aire (43 k€), des dépenses d'énergie (12 k€), d'enlèvement des ordures ménagères (15 k€), et des entretiens et réparations du site (12 k€).

En recettes, après l'importante régularisation constatée en 2024 (aide au logement temporaire de la C.A.F.), celles-ci reviendront à un niveau normal de 42 k€ (15 k€ de recettes sur régie, 27 k€ d'aides de la C.A.F.). Après reprise d'une grande partie de l'excédent de fonctionnement de 2024 (10 k€), la subvention d'équilibre en provenance du budget général serait estimée à 37 k€.

En investissement, 5 k€ de crédits d'équipements seront prévus au budget, ainsi que les mouvements liés aux encaissements et restitutions de cautions. Une subvention d'équipement de 4 k€ en provenance du budget général est donc inscrite en ressources, après perception du FCTVA.

D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 201 k€ en 2024. Les recettes propres dégagées (billetterie, principalement) sont en léger retrait par rapport à 2023, à 32 k€. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée pour 180 k€. En absence d'exécution des dotations aux amortissements (faute de crédits budgétaires suffisants), la section de fonctionnement a clôturé l'année avec un excédent de 11 k€, niveau stable par rapport à l'année précédente.

Au budget primitif 2025, 215 k€ de crédits pour dépenses réelles de fonctionnement sont prévus :

- Les charges à caractère général diminuent de 9 k€ (79 k€), par un effort de réduction des dépenses, notamment sur la communication.
- Les dépenses de personnel progressent de 24 k€ (135 k€), du fait du recrutement d'un apprenti en fin d'année 2024 (+ 13 k€), de la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (4 k€), et des évolutions réglementaires liées aux cotisations de retraite CNRACL (1,5 k€) et aux carrières (2 k€).

En recettes de fonctionnement, les recettes propres seraient attendues à 35 k€. La subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général serait estimée à 198 k€, pour l'équilibre de la section de fonctionnement, et le financement des dotations aux amortissements (19 k€).

En section d'investissement, 48 k€ de dépenses d'investissement sont prévues, pour le renouvellement du matériel et les travaux sur bâtiments, ainsi qu'en prévision du remplacement de la toiture après 2025.

Les investissements sont financés grâce à l'excédent de fonctionnement dégagé sur 2024 (11 k€), l'excédent d'investissement 2024 (1 k€), les dotations aux amortissements prélevées sur la section de fonctionnement (19 k€), une recette de cession immobilière (10 k€), et le FCTVA (7 k€).

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

Les dépenses de fonctionnement 2024 de l'Echiquier atteignent 976 k€, soit + 116 k€ de dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2023. L'augmentation a été particulièrement marquée sur les dépenses de location de matériels (+ 34 k€ : panne du matériel de projection en cours d'année), les dépenses de personnel (+ 50 k€, dont 22 k€ de remplacements) et les droits SACEM/SACD (+ 23 k€).

Les recettes propres dégagées par le Centre Culturel ont atteint 310 k€ (dont 284 k€ de ventes), en légère progression par rapport à 2023 (303 k€, dont 259 k€ de ventes), malgré la diminution du volume de subventions perçues.

Le budget général a versé une subvention d'équilibre de 770 k€, qui génèrera un excédent de fonctionnement de 103 k€, destiné à financer le remboursement des emprunts (70 k€).

Au budget 2025, la section de fonctionnement comprendra 1 098 k€ de crédits (+ 122 k€ par rapport à 2024) :

- 568 k€ en charges à caractère général (stable par rapport aux réalisations 2024) : la réduction des dépenses de locations de matériels (- 15 k€) d'énergie (- 5 k€) et de transport scolaire (- 6 k€) permet de couvrir l'augmentation des autres charges (dont achats de spectacles + 19 k€).
- 457 k€ en charges de personnel (+ 51 k€ par rapport à 2024) : avec la diminution du coût des remplacements (- 22 k€), les autres postes augmentent (+ 73 k€), principalement avec la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (15 k€), la hausse du taux de cotisation CNRACL (6 k€), les frais pédagogiques liés à l'apprentissage (+ 12 k€), et la mise en œuvre d'un tuilage sur le poste de direction + 30 k€)
- 2 k€ sur les intérêts d'emprunts
- 49 k€ de dotations aux amortissements (incluant une régularisation des amortissements 2024)
- 21 k€ de virement vers la section d'investissement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget (1 098 k€) seront composées :

- 255 k€ de ventes, en retrait (- 30 k€), avec la diminution de la programmation sur la prochaine saison 2025-2026 et les modifications tarifaires. Suite à l'arrêt des aides de l'état auprès des établissements scolaires du secondaire du dispositif EAC (Education Artistique Culturelle), une baisse de ressource peut être ressentie pour l'année scolaire 2025/2026 de 22K€ (base de 2024)
- 5 k€ de recettes de locations de salle

- Aucune subvention externe attendue (- 15 k€)
- 8 k€ de reprise d'une part de l'excédent de fonctionnement 2024
- 830 k€ de subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal (+ 60 k€) qui progresse avec l'évolution des charges de personnel et la diminution des subventions externes.

En section d'investissement, 259 k€ de dépenses d'équipement sont prévues, dont 95 k€ de restes à réaliser sur le renouvellement du matériel scénique, 50 k€ de renouvellement d'un projecteur et des micros, 54 k€ de mise en place d'une gestion technique centralisée (consommations énergétiques), et 13 k€ d'études pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le remboursement du capital des emprunts (70 k€) et le déficit d'investissement reporté de 2024 (158 k€) sont également inscrits, portant la section d'investissement à 487 k€ de crédits pour 2025.

En ressources d'investissement, en plus des opérations d'ordre (amortissement et virement : 70 k€) qui viennent financer le remboursement des emprunts, les financements proviendront des subventions d'investissement restant à percevoir sur les travaux de chauffage (162 k€), la mobilisation du fonds de soutien auprès du CNC (30 k€), une recette de cession de matériels (2 k€), la mise en réserve de la majeure partie de l'excédent de fonctionnement 2024 (95 k€), et une subvention d'équipement prévisionnelle en provenance du budget général (127 k€).

F) Budget Centre Aquatique

Les dépenses de fonctionnement du Centre Aquatique représentaient 999 k€ en 2024, dont 935 k€ pour les seules dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements). Les dépenses sont restées stables sur les charges de personnel, mais ont augmenté en charges à caractère général (+ 54 k€) principalement sur l'assurance dommage-ouvrage payée sur la construction de la chaufferie-bois (+ 21 k€), et les réparations sur bâtiments (+ 25 k€).

Les produits dégagés atteignaient 374 k€ en 2024, en contraction de 13 k€ par rapport à 2023. Les ventes ont diminué de - 12 k€ après un millésime 2023 historiquement élevé, ainsi que les aides à l'apprentissage de - 14 k€. Des recettes exceptionnelles ou ponctuelles ont été perçues pour 37 k€ (+ 7 k€ par rapport à 2023), principalement des indemnités d'assurances, et des remboursements sur énergies.

Une subvention d'équilibre de 560 k€ a été versée par le budget principal. La section de fonctionnement conserve un excédent de fonctionnement à fin 2024, en fort retrait par rapport à 2023, soit 18 k€.

Toujours en 2024, 137 k€ de dépenses d'investissement ont été réalisées, notamment le renouvellement de la masse filtrante et des matériels. Le reste des subventions attendues sur la construction de la chaufferie-bois a été perçu en 2024 (212 k€). Après prise en compte du FCTVA et des amortissements, l'excédent d'investissement a progressé à + 742 k€ à fin 2024.

En 2025, le budget primitif du Centre Aquatique prévoit 951 k€ de crédits de fonctionnement. Les masses en dépenses et en recettes sont en retrait par rapport à 2024, par anticipation de la fermeture de l'équipement pendant 3 mois.

En dépenses de fonctionnement, 891 k€ de dépenses réelles de fonctionnement et 60 k€ de dotations aux amortissements sont prévues au budget. Les dépenses se réduisent de 48 k€ par rapport au niveau 2024 :

- 396 k€ de charges générales (- 89 k€). Les dépenses énergétiques devraient fortement diminuer à 188 k€ (- 57 k€), du fait de livraisons de bois moins importantes qu'en 2024 (- 29 k€), de la diminution des prix du gaz (- 5 k€), et d'une réduction des consommations pendant la période de fermeture (- 20 k€). Les dépenses d'assurance dommage-ouvrage devraient diminuer de - 12 k€, ainsi que les dépenses de transport scolaire (- 21 k€) qui seront à la charge du budget général.
- 495 k€ de charges de personnel (+ 49 k€), dont + 15 k€ sur la mise en œuvre de la prime sur objectifs (transposition du complément indemnitaire annuel au personnel de droit privé).
- 61 k€ de crédits divers, principalement les charges d'amortissement (60 k€), qui alimenteront la section d'investissement

Les recettes prévisionnelles 2025 tiendront compte d'une fermeture de l'équipement pendant 3 mois, soit 240 k€ de recettes de billetterie estimées (- 70 k€), 30 k€ de recettes de refacturations de personnel pendant la période de fermeture (ou indemnisation de chômage technique), 6 k€ d'aides à l'apprentissage, et 2 k€ de recettes diverses.

Après reprise de l'excédent reporté de 2024 (18 k€), la section de fonctionnement du Centre Aquatique nécessiterait un apport en subvention d'équilibre de 656 k€ en provenance du budget principal (560 k€ exécutés en 2023), niveau en légère progression par rapport au BP 2024.

En section d'investissement, 634 k€ de travaux, études et matériels sont inscrits (dont 106 k€ de restes à réaliser) : y figurent les travaux et maîtrise d'œuvre du remplacement de toiture (434 k€), l'installation d'un déchloramineur (51 k€), le remplacement de l'escalier du toboggan (65 k€), les travaux divers (51 k€) et les achats de matériels (33 k€). Le budget prévoit également un remboursement sur la subvention d'équipement versée en 2018 par le budget général, en vue de financer les travaux d'extension-réhabilitation du Centre (100 k€) : les financements dégagés après livraison des travaux (subventions complémentaires) ont en effet permis de constituer un excédent d'investissement conséquent.

Les investissements seront financés par le FCTVA sur les travaux et matériels (64 k€), les dotations aux amortissements (60 k€). En absence de subvention pour le remplacement de la toiture, l'excédent d'investissement sera fortement mis à contribution (742 k€).

La section d'investissement devrait toutefois conserver un excédent prévisionnel de 131 k€ au budget 2025.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le budget Immobilier d'entreprise, retrace les locations et mises à disposition de bâtiments à vocation économique.

En 2024, les produits locatifs ont fortement progressé à 300 k€ (+ 99 k€), sur les sites de l'Epaud (+ 35 k€), et suite à l'acquisition du site MECABOR (+ 85 k€) en milieu d'année. Ces recettes dépassant le niveau des charges réelles de fonctionnement (101 k€, + 15 k€), l'excédent de fonctionnement atteindrait 260 k€ à fin 2024.

Sur 2025, le budget primitif prévoit 419 k€ de crédits de fonctionnement (206 k€ pour les seules dépenses réelles) :

- 159 k€ en charges à caractère général contre 100 k€ en 2024 : les charges progresseraient sur les réparations sur bâtiments (+ 22 k€ soit 35 k€), les assurances (+ 20 k€ soit 31 k€ :

doublément des cotisations et intégration du site MECABOR au contrat), les taxes foncières (+ 6 k€ soit 42 k€). Le budget prévoit également des travaux de désimperméabilisation des parkings de l'Epaud (23 k€)

- 33 k€ de charges financières (+ 32 k€) en prévision de la souscription d'un nouvel emprunt (hypothèse à 3,3 % sur 15 ans)
- 14 k€ d'admissions en non-valeurs (prévues au budget 2024, mais non exécutées)
- 213 k€ d'opérations d'ordre (165 k€ d'amortissements, 48 k€ de virement entre sections)

En recettes de fonctionnement, 389 k€ de loyers sont attendus (+ 89 k€), les loyers perçus sur le site MECABOR évoluant en année pleine (+ 6 mois), et 9 k€ de refacturation de charges locatives (taxes foncières). Les amortissements de subventions (21 k€) viennent équilibrer la section de fonctionnement.

La CAF brute prévisionnelle (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement) est de 192 k€ contre 213 k€ en 2024.

En section d'investissement, l'année 2024 a été notamment marquée par l'acquisition du site MECABOR (1 412 k€) avec reprise du bail d'occupation, et la réalisation de travaux complémentaires sur le site de la Manufacture (64 k€). Bien qu'un emprunt d'équilibre était prévu au budget 2024 (1,4 millions d'euros pour le site MECABOR), celui-ci n'a pas été réalisé, compte tenu de l'excédent budgétaire consolidé de la Communauté de Communes et de son niveau de trésorerie. La section d'investissement a clôturé 2024 avec un déficit de 1 277 k€, en absence d'emprunt réalisé.

2 367 k€ de crédits sont inscrits au budget d'investissement 2025 :

- 993 k€ de dépenses d'équipement, dont 64 k€ de restes à réaliser, 300 k€ de travaux de rénovation énergétique sur les bureaux de l'Epaud, 500 k€ de travaux à la Manufacture (Montifaut), et 80 k€ d'étude de faisabilité en prévision de la requalification du site MECABOR.
- 1 277 k€ de déficit d'investissement reporté de 2024
- 21 k€ d'amortissements de subventions (opération d'ordre)
- 76 k€ de remboursements d'emprunts : 8 k€ sur le capital des emprunts en cours, auxquels sont ajoutés les premiers remboursements d'un nouvel emprunt d'1,35 millions d'euros prévu en cours d'année (68 k€)

La section d'investissement sera financée grâce aux prélèvements sur la section de fonctionnement (virement et amortissements) pour 213 k€, la mise en réserve du résultat de fonctionnement 2024 (261 k€), ainsi que les recettes de ventes à terme (31 k€) et de cession (555 k€). Le reste des financements proviendra d'une recette d'emprunt d'équilibre (1 351 k€), correspondant au report du besoin d'emprunt prévisionnel non réalisé en 2024. La section d'investissement comportera toutefois un suréquilibre prévisionnel de 45 k€, correspondant au remboursement attendu sur 2026 de la caution versée par le locataire du site MECABOR (montant perçu en 2024).

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

En 2024, ont été réalisées 112 k€ de dépenses d'aménagement (entretien, travaux, études). L'annuité des emprunts remboursés atteignait 30 k€. 96 k€ de ventes de terrains ont été réalisées. Afin de financer une partie des travaux, et l'engagement de la maîtrise d'œuvre sur la zone de Montifaut, 85 k€ de subventions d'équilibre ont été versées aux budgets annexes de zones d'activités (la maîtrise d'œuvre de la zone de Montifaut sera reportée au budget 2025).

Les zones d'activités ont clôturé l'exercice avec un excédent global (fonctionnement + investissement) de 79 k€ à fin 2024.

Pour l'année 2025, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, sont prévus sur les 5 budgets annexes de zones concernés (730 k€) :

- Acquisitions foncières (115 k€) : 75 k€ sur la zone de Richebonne, 30 k€ pour la zone de Montournais, 10 k€ sur la zone de la Chanterie
- Etudes et maîtrise d'oeuvre (150 k€) : 80 k€ sur la zone de Montifaut, 50 k€ sur la zone de l'Epaud, 20 k€ sur la zone des Bourgeries
- En travaux (465 k€) : 300 k€ sur la première tranche de requalification de la zone de Montifaut, 50 k€ de finition de voirie et engazonnement sur la zone du Fief Roland, 45 k€ de finition de voirie sur la zone des Bourgeries, 40 k€ de mise en œuvre de bâches incendie, 30 k€ d'entretiens et réparations diverses sur l'ensemble des zones

Sont également prévus en dépenses l'annuité des emprunts à rembourser (29 k€) et 2 k€ de charges diverses.

Concernant les recettes attendues (112 k€) :

- 86 k€ de cessions de terrains au Fief Roland, à Saint-Mesmin et Le Boupère
- 26 k€ de recettes de subventions restant à percevoir sur l'étude de réseau de chaleur sur la zone de Montifaut

Après reprise des excédents et déficits constatés en 2024 sur les 5 budgets annexes (excédent consolidé de 79 k€), le besoin en subventions d'équilibre serait estimé à 573 k€ sur 4 budgets annexes, auquel s'ajouterait une hypothèse de restitution d'excédent vers le budget général pour un budget annexe (- 3 k€) :

- Subvention prévisionnelle de 9 k€ sur la ZA Blauderie
- Subvention prévisionnelle de 43 k€ sur la ZA du Fief Roland (finition voirie)
- Subvention prévisionnelle de 331 k€ sur la ZA de Montifaut (requalification de la zone)
- Subvention prévisionnelle de 190 k€ sur les autres zones d'activités (acquisitions foncières, bâches incendie, étude sur la zone de l'Epaud)
- Restitution d'excédent de - 3 k€ vers le budget principal sur le parc d'activités de la gare

II- Budget primitif 2024 du Budget Général

Pour rappel, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2025 le 28 janvier 2025, le Conseil de Communauté a proposé une intervention sur les taux d'imposition en 2025, soit + 0,75 point sur le foncier bâti (taux de 4,75 %), + 2,21 point sur la TH sur les résidences secondaires (13,99 %), + 0,36 point sur le foncier non bâti (2,30 %), ainsi qu'un travail à mener en cours d'exercice sur l'analyse des coûts par politique publique, afin de poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Les orientations budgétaires présentaient la situation budgétaire attendue en 2024 (niveau de réalisation et capacité d'autofinancement), ainsi que les premiers éléments en matière de dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement pour 2025, le programme d'investissement 2025 et son financement, sous l'angle d'une présentation pluriannuelle.

Depuis la présentation du rapport d'orientations budgétaires, trois évolutions principales sont intervenues :

- Concernant 2024, les niveaux d'exécution du budget de fonctionnement ont permis de dégager un niveau d'autofinancement supérieur à la projection initiale (1 334 k€ avec mouvements sur provisions, contre 1 193 k€ au ROB)
- Concernant 2025, l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, sera limité à + 3 points en 2025 (puis augmentation de + 3 points par an jusqu'en 2028), contre + 4 points (puis + 4 points par an jusqu'en 2027) dans les hypothèses contenues dans le ROB. La dépense devrait donc progresser de façon moins marquée que prévu en 2025, principalement sur le chapitre des charges de personnel, et dans une moindre mesure sur les subventions aux budgets annexes Echiquier, Manoir et au C.I.A.S.
- D'autre part, quelques ajustements budgétaires ont été opérés par rapport au ROB, notamment :
 - o Aux chapitres charges à caractère général - 011 (dépenses) et dotations et participations – 74 (recettes) : inscription de lignes budgétaires équivalentes relatives à la mise en œuvre d'un diagnostic de géoréférencement des eaux pluviales, financé par l'Agence de l'Eau et les Communes (neutre financièrement : + 75 k€ de crédits sur 2025).
 - o Aux subventions aux budgets annexes et C.I.A.S. (65821 et 657381), les montants inscrits tiennent compte des excédents de fonctionnement constatés à fin 2024 sur la plupart des budgets, et de la fermeture du Centre aquatique pendant plusieurs semaines ; l'impact par rapport à la projection du ROB est limité à + 12 k€
 - o Les provisions complémentaires pour risques et charges ont été inscrites pour 11 k€
 - o En recettes fiscales, outre l'intégration de l'évolution des taux de fiscalité directe (cf. débat d'orientations budgétaires), le produit attendu sur la taxe de séjour en 2025 est en forte progression par rapport au R.O.B. (+ 30 k€), compte tenu de la dynamique plus forte que prévue.

Le budget primitif 2025, proposé au vote, intègre donc ces ajustements qui sont décrits ci-après.

A) Section de fonctionnement

Le rapport d'orientations budgétaires évaluait la CAF nette avec mouvements sur provisions (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – emprunts) pour 2024 à 1 193 k€ ; après clôture des comptes début février, la CAF nette serait de 1 334 k€. Les écarts rencontrés (+ 141 k€ d'autofinancement complémentaire), non connus lors de la rédaction du ROB, portent sur :

- Un niveau de consommation des crédits plus faible qu'attendu en dépenses sur 2024 (+ 52 k€ par rapport aux prévisions initiales, soit un écart de - 0,4 %) : réalisations moins importantes sur les charges à caractère général (chapitre 011 : - 44 k€) et charges de personnel (chapitre 012 : - 13 k€) et consommations plus importantes sur les autres postes de dépenses (+ 4 k€), principalement sur les subventions versées
- Des recettes réelles de fonctionnement en progression plus importante par rapport à la projection du ROB (+ 89 k€, soit un écart de + 0,6 %). L'évolution porte essentiellement sur la dynamique des recettes de taxe de séjour (+ 32 k€), et les subventions sur les actions des services (+ 41 k€).

Pour le BP 2025, après prise en compte des quelques inscriptions budgétaires complémentaires ci-avant décrites, les objectifs d'autofinancement 2025 demeurent atteints. En effet, en conservant les hypothèses de CAF 2025, évoquées dans le ROB, soit un taux de réalisation d'environ 94 % sur les dépenses de fonctionnement, et d'environ 100 % pour les recettes réelles de fonctionnement, la CAF nette anticipée pour 2025 serait de 739 k€ (conforme au ROB) :

En milliers d'euros ou k€ :

	Orientations budgétaires 2025 (28/01/2025)		Budget primitif 2024 (25/02/2025)	
	Projection 2024	Orientation 2025	Réalisé 2024	Budget 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 363	1 551	1 319	1 635
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 663	3 055	2 650	3 044
Chapitre 014 Atténuations de produits	5 194	5 283	5 193	5 286
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 741	4 795	3 759	4 804
Chapitre 66 Charges financières	26	26	26	26
Chapitre 67 Charges spécifiques	53	20	40	20
Chapitre 68 Dotations aux provisions	44		44	11
Sous-total (budget 2025)		14 731	Sous-total (budget 2025)	14 827
Dépenses réelles de fonctionnement	13 084	13 838	13 032	13 937
			Réel	
		Avec environ 94 % de taux de réalisation sur 2025		Avec environ 94 % de taux de réalisation sur 2025

	Orientations budgétaires 2025 (28/01/2025)		Budget primitif 2024 (25/02/2025)	
	Projection 2024	Orientation 2025	Réalisé 2024	Budget 2025
	Chapitre 013 Atténuations de charges	41	40	59
Chapitre 70 Produits des service, domaine, et ventes diverses	2 116	2 208	2 119	2 209
Chap 73+731 Impôts et taxes / impositions directes	8 224	8 428	8 261	8 458
Chapitre 74 Dotations et participations	3 872	3 894	3 913	3 966
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	349	337	338	326
Chapitre 76 Produits financiers		3		3
Chapitre 77 Produits spécifiques	11		12	2
Chapitre 78 Reprises sur provisions semi-budgétaires				
	Sous-total (budget 2025)		Sous-total (budget 2025)	
		14 910		15 012
Recettes réelles de fonctionnement	14 613	14 910	14 702	15 012
		<i>Avec environ 100 % de taux de réalisation sur 2025</i>	<i>Réel</i>	<i>Avec environ 100 % de taux de réalisation sur 2025</i>

	Orientations budgétaires 2025 (28/01/2025)		Budget primitif 2024 (25/02/2025)	
	Projection 2024	Orientation 2025	Réalisé 2024	Budget 2025
	Capacité d'autofinancement brute	1 529	1 072	1 670
- Remboursement du capital des emprunts	-336	-336	-336	-336
Capacité d'autofinancement nette	1 193	736	1 334	739

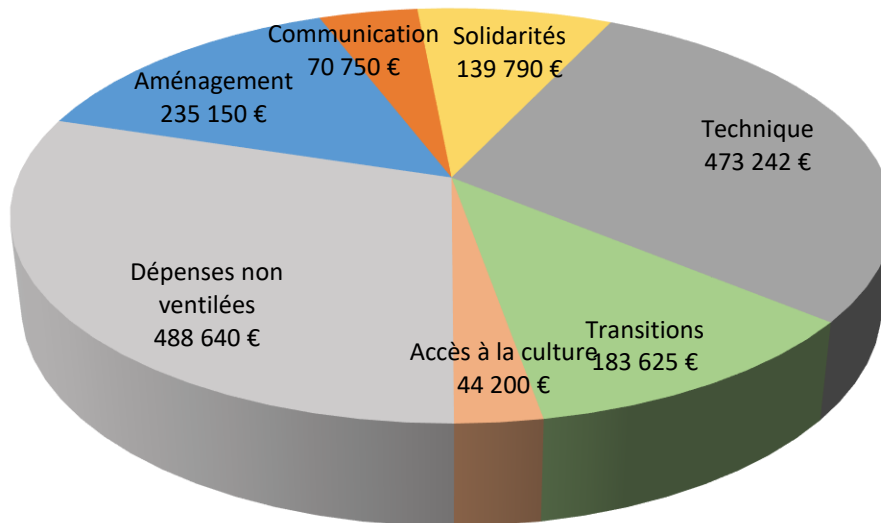
CAF nette incluant les mouvements sur provisions

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 sont de 14,82 millions d'euros (16,42 millions d'euros de dépenses totales de fonctionnement après intégration des amortissements et virements entre sections venant financer la section d'investissement).

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de **1 635 k€** contre 1 691 k€ au budget 2024 (1 319 k€ en réalisations) ; elles se décomposent comme suit :

Charges à caractère général : 1 635 k€ de crédits budgétaires



- Les dépenses liées à la culture (44 k€, inchangé par rapport au ROB) portent sur la Lecture Publique (les dépenses liées aux autres équipements culturels étant centralisées sur d'autres budgets annexes : Echiquier et Manoir).
- Les interventions relatives aux transitions (183 k€, inchangé par rapport au ROB) comprendront les actions et dispositifs suivants : Atlas de la biodiversité (26 k€), plans de gestion et charte forestière (42 k€), Projet alimentaire de territoire (12 k€), Mobilités (79 k€), accompagnements Paiements pour services environnementaux (12 k€), divers (10 k€)
- Les charges liées aux bâtiments et au matériel technique (473 k€, - 7 k€ par rapport au ROB), sont composées des fluides (97 k€, dont 90 k€ d'énergies, montant ajusté par rapport au ROB), la location de bâtiments pour la gendarmerie et le local technique (38 k€), les autres frais de fonctionnement des bâtiments (entretien, maintenance, taxes foncières, etc. : 217 k€), la location de modulaires (17 k€) et l'assurance dommage-ouvrage (10 k€) pour l'extension de la maison de santé, les frais de maintenance et de fonctionnement du matériel et des véhicules communautaires (94 k€)
- Les dépenses concernant l'aménagement du territoire (235 k€, + 10 k€ par rapport au ROB) portent notamment sur la prestation de suivi du Pacte Territorial (ex-OPAH-PTREH pour 159 k€, les charges de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (5 k€), et les actions liées au développement économique (45 k€) et à l'urbanisme (22 k€)
- Le budget communication (70 k€, inchangé par rapport au ROB) comprend la mise en œuvre des actions de communication (notamment les publications communautaires) et l'organisation de la cérémonie des vœux.
- Les dépenses relatives aux solidarités (139 k€, inchangé par rapport au ROB), concernent le Relais Petite Enfance (19 k€), les actions de prévention jeunesse et parentalité (49 k€), la citoyenneté jeunesse (9 k€), le projet Ecl'Or (9 k€, découverte des entreprises). D'autre part, y sont également inscrits les derniers frais de transport à la demande (2 k€, fin du dispositif), l'action sociale (30 k€, dont Vivre et vieillir ensemble pour 5 k€, organisation d'un forum seniors pour 15 k€, et actions de prévention seniors pour 6 k€), la Maison France Services (1 k€), et les actions liées au contrat local de santé (20 k€).

- Les dépenses non ventilées (488 k€, + 82 k€ par rapport au ROB, dont + 75 k€ ajouté pour le géoréférencement des réseaux communaux d'eaux pluviales) correspondent principalement aux dépenses d'administration générale, notamment les charges courantes liées à l'administration de la collectivité au sein de la Maison de l'Intercommunalité (fournitures administratives 12 k€, maintenance informatique 62 k€, affranchissement 13 k€). S'y ajoutent également les charges non ventilables sur les autres domaines d'intervention de la collectivité (assurances 50 k€, formations 20 k€, conseil en finances locales 40 k€, études et diagnostics divers 21 k€, fêtes et cérémonies 25 k€, Collège des Transitions Sociétales 15 k€, fourrière 17 k€), et le coût du transport scolaire vers le Manoir, l'Echiquier et le Centre Aquatique (41 k€)

Les charges de personnel (chapitre 012) sont budgétées pour **3 044 k€** sur 2025 (- 11 k€ par rapport au ROB), en augmentation de 394 k€ par rapport au réalisé 2024 (+ 119 k€ par rapport au budget 2024).

L'évolution est en partie liée à des mesures déjà prévues au budget 2024, et non exécutées sur 2024 :

- 2 postes non pourvus ou pour partie pourvus sur 2024 (Petites Villes de Demain, Schéma Directeur Cyclable) pour + 83 k€
- Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel sur le budget général, décalé à 2025, suite aux entretiens professionnels en cours en ce début d'année (+ 70 k€)

D'autre part, le budget 2025 prévoit en dépenses supplémentaires :

- Une création de poste de développeur économique (44 k€)
- Un remplacement sur 6 mois d'un agent absent (20 k€)
- La hausse du coût de participation de l'employeur à la prévoyance (+ 9 k€)
- Le renforcement du taux de cotisation CNRACL pour les agents titulaires (+ 35 k€)
- Un effet des carrières (ou effet glissement vieillesse-technicité) de 2 % (+ 57 k€) et une provision de 1 % pour tout imprévu comme au cours des exercices précédents (28 k€)

L'enveloppe des subventions versées est fixée à **1 276 k€** pour 2025 (conforme au ROB). On peut notamment noter la progression des subventions vers le CPIE, dans le cadre des actions liées à l'Atlas de la biodiversité (financées), le pacte territorial remplaçant l'OPAH et la PTREH, ainsi que sur les enveloppes d'aides directes aux entreprises, et aux assainissements autonomes.

Enveloppe thématique	Voté 2024	Enveloppes 2025
Solidarités	151 300 €	168 000 €
Culture-Patrimoine	21 998 €	25 000 €
Développement économique	22 222 €	53 000 €
Développement économique - fonds de soutien TPE*	-20 309 €	
Développement économique - Manufacture de proximité	90 000 €	90 000 €
Environnement - Assainissement autonome	41 730 €	80 000 €
Transitions GDON	43 000 €	43 000 €
Transitions CPIE	64 540 €	120 000 €
Transitions - PSE	148 180 €	154 000 €
Transitions - autres	1 500 €	5 000 €
Transitions - subventions Vélos à Assistance Electrique		7 000 €
Habitat - PTREH	119 121 €	
Habitat - OPAH	53 600 €	
Habitat - Pacte Territorial		251 000 €
Habitat - autres	2 700 €	
Sport	61 966 €	65 000 €
Tourisme	190 000 €	200 000 €
Divers	14 300 €	15 000 €
TOTAL	1 005 848 €	1 276 000 €

* Crédits fonds de soutien non utilisés, et annulés sur 2024

Les subventions aux Budgets Annexes et au C.I.A.S. sont estimées à **2 842 k€** (+ 12 k€ par rapport au ROB). Par reprise des résultats 2024, les montants prévisionnels suivants seraient ainsi inscrits au budget primitif 2025 du budget général, et donc des budgets annexes concernés (voir partie I de la présente note) :

	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025
Déficit des budgets annexes (65821)	1 628 087,32 €	1 080 876,61 €	1 638 208,08 €
Centre Culturel de l'Echiquier	784 876,00 €	770 000,00 €	829 657,52 €
Manoir de Réaumur	189 575,96 €	180 000,00 €	198 509,00 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	45 876,61 €	45 876,61 €	36 950,58 €
Immobilier d'entreprise	-	-	-
Zone de la Blauderie	19 748,52 €		8 795,18 €
Zone du Fief Roland	17 879,14 €		42 919,13 €
Zone de Montifaut	179 085,23 €	50 000,00 €	331 065,56 €
Parc d'activités de la gare	-	-	-
Autres zones d'activités	391 045,86 €	35 000,00 €	190 311,11 €
Autres établissements publics locaux (657381)	1 197 455,71 €	1 017 000,00 €	1 204 372,31 €
Centre Aquatique	646 144,02 €	560 000,00 €	656 062,34 €
C.I.A.S. du Pays de Pouzauges	551 311,69 €	457 000,00 €	548 309,97 €
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUILIBRE	2 825 543,03 €	2 097 876,61 €	2 842 580,39 €

De réalisé 2024 à budget 2025, les enveloppes de subventions augmenteraient de + 745 k€, dont + 488 k€ sur les zones d'activités économiques (aménagement de la zone de Montifaut notamment), + 91 k€ vers le CIAS (résidences autonomie), + 106 k€ sur le Centre Aquatique et + 60 k€ sur l'Echiquier.

Rappelons que les subventions d'équilibre sont généralement exécutées en fin d'exercice, après décision du Conseil de Communauté.

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65 hors subventions, chapitre 014, 66, 67) portent essentiellement sur les dépenses dites « obligatoires » ou issues d'engagements de la collectivité, pour **6 029 k€** (41 % des dépenses réelles). Celles-ci sont principalement constituées des attributions de compensation versées à 9 communes (2 871 k€), du reversement de la REOM au SCOM figurant également en recettes (1 960 k€), des contributions au SDIS et aux syndicats (520 k€), des prélèvements sur recettes fiscales (455 k€), et de l'enveloppe indemnitaire (123 k€). Ces différentes composantes demeurent stables par rapport au réalisé 2024 (6 037 k€).

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2025 pour 15,01 millions d'euros (18,27 millions d'euros de recettes de fonctionnement totales après prise en compte de l'excédent de fonctionnement 2024 et des amortissements de subventions).

Les atténuations de charges (chapitre 013), comprenant les remboursements sur arrêts maladie, se contractent à **48 k€ (- 11 k€)**.

Les produits des services (chapitre 70) sont en légère augmentation de + 90 k€ par rapport aux réalisations 2024, à **2 209 k€**, sous l'effet de la progression des redevances d'ordures ménagères (recette neutralisée en dépenses : 1 960 k€). Les autres recettes attendues portent principalement sur les refacturations de charges aux budgets annexes (207 k€) et les provisions pour charges sur loyers des maisons de santé (25 k€).

La fiscalité (chapitres 73, 731 et 74) serait marquée par plusieurs évolutions :

- Evolution des valeurs locatives de + 1,7 %, conformément au calcul défini depuis 2018, à l'article 1518 bis du Code Général des impôts, soit le taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2024 (IPCH). Les bases applicables à la taxe foncière et à la taxe d'habitation seraient ainsi revalorisées de + 1,7 %. Conformément aux orientations budgétaires débattues le 28 janvier 2025, le budget primitif 2025 prévoit en outre un renforcement du taux de fiscalité directe locale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 0,75 point à 4,75 %) la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+ 2,21 points à 13,99 %) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 0,36 point à 2,30 %).
- La fermeture d'un établissement industriel à fin 2024 devrait entraîner une perte de base sur la cotisation foncière des entreprises, et une perte sur l'allocation compensatrice versée suite à la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (2021).
- Les fractions de TVA, versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ne seront pas actualisées, et resteront au niveau de 2024.

Les bases fiscales prévisionnelles seront communiquées, comme chaque année, à compter du mois de mars ; le Conseil de Communauté pourra donc se prononcer sur les taux d'imposition 2024 au cours de sa prochaine réunion en avril 2025. A titre indicatif, après simulation avec les taux envisagés à l'issue du débat d'orientations budgétaires, les bases et produits fiscaux escomptés, et inscrits au budget, seraient les suivants :

	BASES FISCALES		
	2023	2024	2025 (simulation)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 428 911 €	1 370 182 €	1 393 000 €
Evolution en €	292 967 €	-58 729 €	22 818 €
Evolution en %	25,8%	-4,1%	1,7%
Taxe foncière propriétés bâties	22 189 568 €	23 079 440 €	23 541 000 €
Evolution en €	1 660 755 €	889 872 €	461 560 €
Evolution en %	8,1%	4,0%	2,0%
Taxe foncière propriétés non bâties	1 675 486 €	1 741 000 €	1 770 000 €
Evolution en €	107 898 €	65 514 €	29 000 €
Evolution en %	6,9%	3,9%	1,7%
Cotisation foncière des entreprises	8 466 660 €	8 944 000 €	8 908 000 €
Evolution en €	741 096 €	477 340 €	-36 000 €
Evolution en %	9,6%	5,6%	-0,4%

	TAUX		
	2023	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,36%	11,78%	13,99%
Taxe foncière propriétés bâties	3,50%	4,00%	4,75%
Taxe foncière propriétés non bâties	1,94%	1,94%	2,30%
Cotisation foncière des entreprises	22,30%	22,50%	22,50%

	PRODUITS FISCAUX		
	2023	2024	2025 (produits simulés)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	148 035 €	161 409 €	195 000 €
Fraction de TVA (réforme Taxe d'habitation)	2 569 040 €	2 568 286 €	2 568 286 €
Fraction de TVA (suppression CVAE)	1 627 252 €	1 620 387 €	1 620 387 €
Taxe foncière propriétés bâties	776 593 €	923 155 €	1 118 000 €
Taxe foncière propriétés non bâties	32 505 €	33 767 €	41 000 €
Cotisation foncière des entreprises	1 887 795 €	2 012 380 €	2 004 000 €
Taxe additionnelle foncier bâti	16 106 €	16 612 €	17 000 €
Taxe GEMAPI	128 218 €	119 938 €	120 525 €
Taxe sur les surfaces commerciales	240 063 €	255 263 €	268 000 €
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	101 533 €	110 559 €	113 000 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX	7 527 140 €	7 821 756 €	8 065 198 €

	ALLOCATIONS COMPENSATRICES		
	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Compensation taxe d'habitation			
Compensation taxe foncière	90 685 €	91 648 €	63 000 €
Compensation CFE	1 386 455 €	1 421 402 €	1 395 000 €
Compensation CVAE			
Compensation taxe GEMAPI	11 062 €	11 062 €	11 062 €
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 488 202 €	1 524 112 €	1 469 062 €
SOMME PRODUITS FISCAUX ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES	9 015 342 €	9 345 868 €	9 534 260 €

Les recettes fiscales et allocations compensatrices devraient ainsi progresser de + 189 k€ par rapport à 2024, principalement par l'action sur les taux de fiscalité directe (+ 214 k€), les autres produits étant gelés (fraction de TVA) ou en diminution (CFE, compensation CFE).

Les autres produits fiscaux progresseraient principalement sur la taxe de séjour (170 k€) et le partage de fiscalité sur les Vendéopôles (67 k€).

La DGF poursuivrait sa dynamique à **1 645 k€** sur 2025 (+ 2 %), grâce à la forte progression de la dotation d'intercommunalité (+ 20 %), et malgré l'écrêtement de la dotation de compensation (- 4,7 %).

Le FPIC tiendrait compte d'une répartition du fonds net de prélèvement à 10 % vers la Communauté de Communes (41 k€), comme en 2023 et 2024, soit 151 k€ de versement et 110 k€ de prélèvement en dépenses.

Les recettes de subventions sur projets et actions continueraient à progresser, à **852 k€** (contre 776 k€ en 2024). La prise en charge des frais de géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales par l'Agence de l'Eau et les communes concernées (75 k€) est intégrée en recettes (non prévue au ROB).

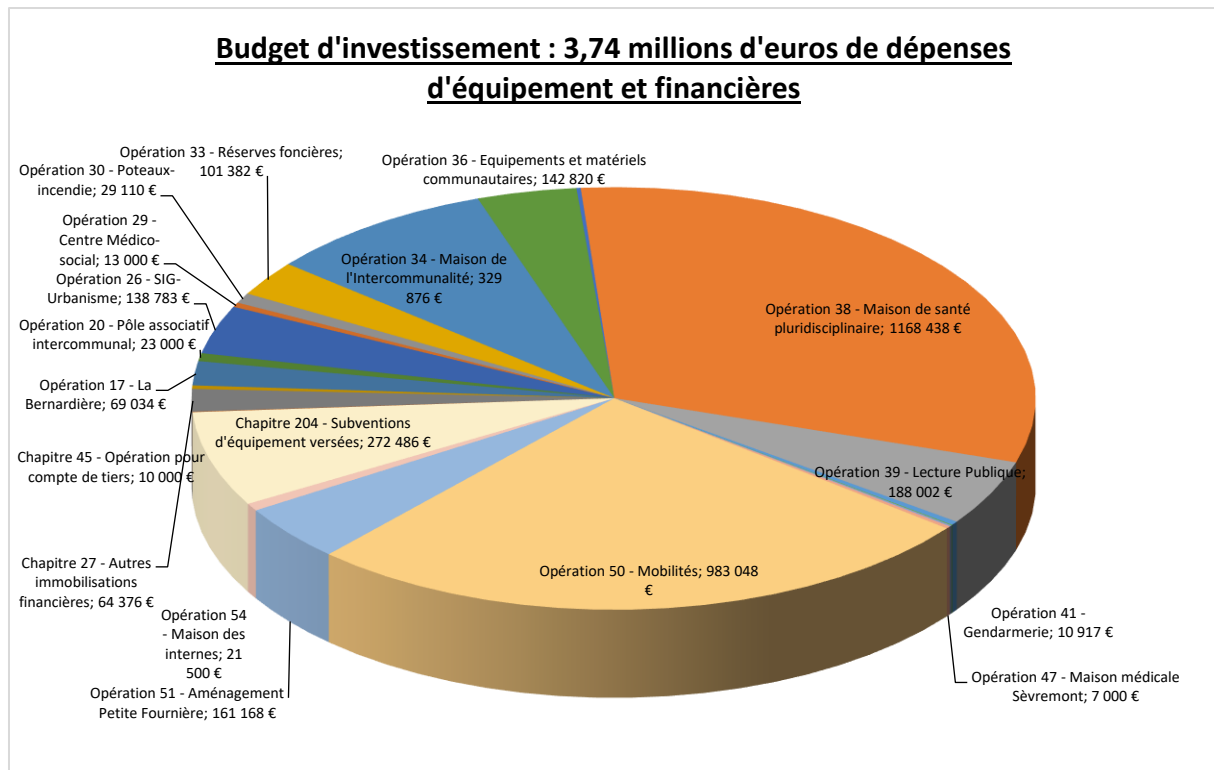
Les autres recettes réelles de fonctionnement (chapitres 75, 76 et 77) se contracteraient de 19 k€ par rapport à 2024 : **331 k€** en 2025 contre 350 k€ en 2024. L'évolution provient de la restitution exceptionnelle d'une part de l'excédent du SPANC vers le budget général en 2024 (20 k€).

B) Programme d'investissement

En dépenses d'investissement

Le rapport d'orientations budgétaires tablait sur un programme d'investissement de 3,64 millions d'euros sur 2025 (avec restes à réaliser). L'ajustement des restes à réaliser 2024, plus importants que prévu, et des subventions d'équipement aux budgets annexes pour 2025 (en retrait), portent **le budget d'investissement à 3,74 millions d'euros**.

La répartition du budget d'investissement par opération est la suivante (avec restes à réaliser) :



En dépenses d'investissement, seront également compris le remboursement du capital des emprunts (336 k€), les amortissements de subventions (63 k€) et la reprise du déficit d'investissement 2024 (91 k€) portant le budget total des dépenses d'investissement à 4 238 k€.

En recettes d'investissement

Figurent au budget primitif 2025, **1 175 k€ de recettes d'équipement ou financières** :

- recettes de subventions 654 k€ (dont 501 k€ pour l'extension de la maison de santé, 58 k€ sur le plan de mobilités, 45 k€ sur l'extension de la maison de l'Intercommunalité, 26 k€ sur les travaux de la Maison de la Vie Rurale, 23 k€ sur la navette des bibliothèques)
- FCTVA (381 k€)
- restitution d'une part de la subvention d'équipement versée au Centre Aquatique en 2018 (100 k€)
- restitution du solde de l'avance financière versée à la Région en 2020 (fonds de résilience, 13 k€)
- convention avec les communes pour les négociations foncières (19 k€)
- cessions de matériels (8 k€)

Le budget d'investissement (4 238 k€, dont 3 746 k€ de dépenses d'équipement et financières) est principalement autofinancé par les **prélèvements en provenance de la section de fonctionnement (1 600 k€ : amortissements et virement entre sections)**, **l'affectation du résultat de fonctionnement (463 k€)**, et des recettes d'équipement et financières décrites précédemment (1 175 k€). **Conformément aux orientations budgétaires 2025, le recours à un emprunt est inscrit au budget pour 1 million d'euros.**

Le budget 2025 relatif au budget général, comprendra cependant un suréquilibre prévisionnel de 1,81 millions d'euros (section de fonctionnement) qui pourra être mobilisé pour financer le plan pluriannuel d'investissement après 2025.